

Conseil Municipal du lundi 27 janvier 2014

Secrétaire de séance : Pierre PROST

Tous les conseillers sont présents.

Procès verbal du 25 novembre 2013 : approuvé

Délibérations :

- 1) En attendant le vote du budget 2014, le maire est mandaté à l'unanimité pour honorer les paiements en cours, et ce, avec un plafond égal à 25% des investissements 2013.
- 2) Le maire, après avoir relaté les faits concernant un chien errant recueilli dans la commune - faits qui ont abouti à un acte d'incivilité « imbécile » - informe les conseillers des conditions d'intervention de la SPA sur notre village.
Pour intervenir, la SPA demande la signature d'une convention et le paiement d'une somme de 0,30€ par habitant, soit un total de 154€20.
L'ensemble des conseillers refuse cette adhésion.
- 3) Le permis de construire pour le bâtiment de stockage du matériel du musée de la fromagerie a été accordé.
La construction étant prévue sur un terrain communal, la commune restera propriétaire de ce bâtiment.
Une délibération est votée à l'unanimité pour autoriser la signature d'une convention Mairie / Musée. Cette convention stipulera que la commune, pour récupérer la TVA, honorera les factures de matériaux à la condition expresse que les sommes correspondantes aient été remboursées à l'avance par les amis du musée.
- 4) De nombreuses réunions ont eu lieu au niveau de la communauté de communes (CCPO) pour élaborer un nouveau plan de programmation des voiries des communes de la CCPO.
La communauté, dorénavant, ne prendra plus en charge que les bandes de roulement.
Les travaux qui vont aboutir assez rapidement pour notre village sont :
- La rue de l'abreuvoir
- La rue devant la salle des fêtes
Une délibération est votée à l'unanimité pour accepter ces projets.
- 5) Repas des anciens : une délibération est votée à l'unanimité pour accepter la participation du comité des fêtes à hauteur de 50% des dépenses.
- 6) Chantiers Départementaux : une délibération est votée afin de permettre à la commune de faire appel aux chantiers pour d'éventuels travaux de tonte ou de broyage de végétaux.
- 7) Commission bois : une délibération est votée pour accepter les futures zones d'exploitation forestière, à savoir :
- Pour les feuillus : parcelles 7, 8 et 26
- Pour les résineux : parcelles 33, 34, 35 et 36
Une discussion s'engage pour voir comment, en décalant le nombre de parcelles, éviter plusieurs passages dans la même parcelle au cours de la même année.

Affaires en cours et diverses :

- 1) Le fan club de Vincent Philippe organise le 15 février une manifestation à la salle des fêtes de Trepot. Cette manifestation étant destinée à accueillir gratuitement des visiteurs, il est convenu de ne pas facturer la salle à cette association.
- 2) Monsieur le maire informe le conseil sur la nouvelle répartition des 47 sièges au sein de la CCPO, après les élections de mars.
Notre commune conservera 2 représentants.
- 3) A la demande du responsable « déchets » de la CCPO, un arrêté est pris pour lutter contre les dépôts sauvages : toute infraction sera passible d'une amende de 150 €.
- 4) Monsieur René Jeandenant informe les habitants sur les résultats des collectes opérées sur notre commune :
 - Opération brioches : 858 €
 - Lutte contre le cancer : 2965.70 €

LE SECRETAIRE
Pierre PROST